

Constitution d'un dossier d'Habilitation Universitaire (A déposer au Bureau d'Ordre de la Faculté)

La Faculté des Sciences Economiques et de gestion de Tunis ouvre la première session d'habilitation universitaire en sciences économiques et sciences de gestion du 01 Septembre 2026 au 30 Septembre 2026 ; conformément aux dispositions du circulaire du ministre de l'enseignement supérieur N° 58 du 13 Octobre 2025.

Le dossier doit comporter :

1. Formulaire/fiche de dépôt à remplir
2. Copie CIN ;
3. Deux photos d'identité ;
4. Copie des diplômes ;
5. Copie de la thèse de doctorat ;
6. Arrêté de nomination et éventuellement l'arrêté de titularisation ;
7. Fiche de service ;
8. CV détaillé ;
9. Rapport de synthèse détaillé des activités de recherche ;
10. Liste des publications parues après le diplôme de doctorat ;
11. . Recueil des publications ;
12. Justificatifs d'encadrement des activités de recherche (mastère de recherche, PFE recherche, participation à l'encadrement de thèses, etc.) ;
13. Rapport de synthèse détaillé des activités d'enseignement et d'encadrement.
14. Liste des activités pédagogiques (enseignements et encadrements) ;
15. Recueil des productions pédagogiques (documents, supports, encadrements, etc.) comportant le cachet du département ou de la bibliothèque de l'établissement ; les justificatifs des activités pédagogiques réalisées.
16. Justificatifs de participation à l'organisa on de manifestations scientifiques, projets nationaux et internationaux, brevets, formations de formateurs, certificats, participation à la vie de l'établissement, ouverture sur l'environnement, etc.
17. Copie électronique du dossier et 2 exemplaires papiers.



GSA-AV-01-00		Avis d'Habilitation		République Tunisienne Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique Université de Tunis El Manar Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Tunis
2024/09/18				
Page 01 sur 01				

Tout dossier incomplet ou parvenu hors délais sera rejeté.

NB : Les critères de recevabilités des dossiers d'habilitation universitaire sont ceux approuvés par le conseil des universités lors de la réunion du 01 Avril 2026.

Le Doyen

Adel Boubaker

